

des questions publiques de grande importance. Je sais que les membres du gouvernement sont portés à dire que ce qu'il faut faire c'est d'expédier rapidement les affaires publiques, et les membres de l'opposition sont enclins, pour leur part, peut-être, à discuter en détail les questions qu'ils estiment importantes et d'un intérêt politique brûlant.

J'aimerais que le comité étudie les changements qu'il y aurait lieu d'apporter au Règlement, de manière que le Parlement, le gouvernement et les membres du parti conservateur, de même que les membres des divers partis de l'opposition puissent étudier certains des problèmes économiques fondamentaux qui se posent à la nation, en ce moment, afin d'améliorer la législation pertinente. Le comité devrait, à mon avis, avoir amplement l'occasion de formuler des recommandations au gouvernement. Peut-être y a-t-il eu quelque amélioration à cet égard depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, comparativement à ce qui se passait auparavant.

Je n'essaie pas de démontrer que les choses se gâtent, mais il est ridicule, à mon avis, qu'un comité de la Chambre étudie en détail des questions brûlantes et puis, ensuite, qu'il se réunisse à huis clos pour se faire entendre dire par le président du comité: "Eh bien, voici le rapport", rapport qui, cela va sans dire, aura été rédigé par le ministre intéressé, ou du moins par le cabinet du ministre.

L'hon. M. Fleming: Ah! non.

M. Argue: Le ministre des Finances n'a jamais entendu parler de cela, évidemment, et les députés qui appartiennent au groupe de la majorité se font signe mutuellement de la tête.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, l'honorable député et moi-même avons entendu parler de cela précédemment, mais je puis lui assurer que la chose ne se fait plus.

L'hon. M. Green: Nous sommes trop occupés pour passer notre temps à faire cela.

M. Argue: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur. J'imagine que certains députés qui siègent du côté du gouvernement obtiennent leurs renseignements par osmose car, que la chose se fasse au sein du cabinet ou non, ils semblent avoir une très bonne idée de la façon d'empêcher que le gouvernement ou des députés ne se trouvent dans une situation embarrassante.

Ce que j'espère, c'est que, pour les comités et aussi pour les recommandations, on accorde plus de latitude. Je ne voudrais pas que nous adoptions le régime américain, ce n'est pas là mon propos; mais j'estime que nous pourrions

[M. Argue.]

tout de même renforcer les comités. Je proposerais, monsieur l'Orateur, que nous envisagions la possibilité de modifier le Règlement afin que les comités de la Chambre qui étudient des questions importantes d'intérêt public puissent continuer à siéger entre les sessions. Je pense que ce serait à l'avantage du pays si de tels comités pouvaient étudier les questions pressantes d'intérêt public, et formuler des recommandations que le gouvernement serait disposé à mettre en vigueur. Si le gouvernement consentait à renforcer les comités, à leur donner la possibilité de faire rapport à la Chambre de telle façon qu'elle puisse adopter les mesures qu'ils auraient approuvées, cela faciliterait la tâche du gouvernement, tout en accordant aux membres de l'opposition qui feraient partie de ces comités la satisfaction d'y avoir joué un rôle. Cela ne pourrait que favoriser la situation politique du gouvernement. Ce qu'il s'agit de considérer ici, ce n'est pas la question des partis, mais uniquement le meilleur moyen d'étudier les grandes questions d'intérêt public qui se posent à nous.

Le ministre des Finances a mentionné la question de la clôture, sur laquelle la position du gouvernement est claire. Au cours de la campagne électorale, le gouvernement a pris fait et cause pour l'abolition de la clôture. J'espère qu'il va se décider à l'abolir. Si je souhaite l'abolition de la clôture, c'est que je ne crois pas que ce soit un bon moyen, ni un moyen nécessaire. Je n'ai pas revisé mes vues à ce propos. J'espère que, lorsque le gouvernement abordera la question de la clôture, il ne cherchera pas à compliquer davantage le Règlement de la Chambre à ce propos.

Il y a un instant, lorsque je parlais des bills d'intérêt privé et public, on m'a posé quelques questions. J'estime que des bills de divorce ne devraient pas prendre le temps des députés. Ce n'est pas juste pour le Parlement, et il n'est pas juste pour les intéressés d'être obligés de s'adresser au Parlement et de suivre cette procédure gauche pour obtenir ce qu'ils appellent un droit. J'espère que ce comité cherchera un moyen de résoudre ce problème de façon à ne pas indisposer les provinces intéressées, mais que par une entente générale, il cherchera une procédure qui pourrait abolir les obstacles et les difficultés de la procédure actuelle. J'espère qu'on pourra le faire sans blesser les habitants du Québec et de Terre-Neuve que nous respectons tous. On pourrait ainsi atteindre un très important objectif, savoir, transférer ces bills de la Chambre des communes à un tribunal dans la ville d'Ottawa, ou améliorer de quelque façon le Règlement régissant cette question, même au sein du Parlement, afin que la Chambre des communes n'ait plus à traiter de ce sujet difficile.